

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Mail : ..... Téléphone : .....

Compétences professionnelles : .....

pupitre :       soprane       alto       ténor       basse       inconnu

Je demande mon inscription à :

- |  |       |                          |                    |                          |
|--|-------|--------------------------|--------------------|--------------------------|
| <b>Choeur De Usu Canendi</b>                   | 200   | <input type="checkbox"/> | → si - 28 ans 90 € | <input type="checkbox"/> |
| <i>si inscription avant le 15 juillet 2018</i> | 185 € |                          |                    |                          |
| <b>Choeur Grégorien</b>                        | 125 € | <input type="checkbox"/> |                    |                          |
| <b>Atelier Rythmique corporelle</b>            | 120 € | <input type="checkbox"/> |                    |                          |

Une inscription plein tarif à une activité ouvre droit à une réduction de 20 € sur les activités suivantes (les réductions étant appliquées sur les activités les moins chères).

Mode de règlement par chèques à l'ordre d'Amusaly :

- un chèque du montant de l'adhésion (valable du 01/07/2018 au 30/06/2019 pour toute activité proposée par l'association) soit 20 €, encaissé à l'inscription
- un chèque du montant total des inscriptions
- Possibilité de payer en trois fois : établir 3 chèques qui seront encaissés chaque début de trimestre (octobre, janvier, avril)

Votre inscription sera validée dès réception du présent formulaire accompagné de tous les règlements (chèques vacances acceptés).

**Adressez le tout à : Académie de Musique Sacrée de Lyon, Maison des associations - MJC Vieux Lyon, 5 place Saint Jean, 69005 Lyon**

- Je souhaite bénéficier du fonds de solidarité. Un membre du C.A. prendra contact avec moi pour évaluer ma situation
- Je fais un don pour financer le fonds de solidarité et des événements exceptionnels (déductible des impôts selon les règles fiscales en vigueur).
- Je m'oppose à toute captation, conservation et diffusion via tout support de mon image à l'occasion de ma participation aux activités d'Amusaly
- Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de l'association (voir au verso)

Conformément au règlement général sur la protection des données, entré en vigueur le 25 mai 2018, AMUSALY s'engage à ne collecter et conserver que les données personnelles strictement nécessaires à la gestion de votre adhésion et au bon fonctionnement de l'association. Elle s'engage à ne pas les divulguer à des tiers. Vous disposez d'un droit d'accès et d'opposition que vous pouvez exercer par mail à : [info@amusaly.fr](mailto:info@amusaly.fr) ou par courrier à : Académie de Musique Sacrée de Lyon, Maison des associations MJC Vieux Lyon, 5 place Saint Jean, 69005 Lyon. Les informations complémentaires figurent sur le site internet rubrique « mentions légales

Fait à ..... le..... Signature

Contact : tél. 07 68 83 49 83 - courriel [info@amusaly.fr](mailto:info@amusaly.fr) - site web [www.amusaly.fr](http://www.amusaly.fr)

## Conditions générales des activités

### Généralités :

Les adhérents participent aux activités proposées par Amusaly à leurs risques et périls. Ils doivent souscrire une assurance responsabilité civile et une assurance personnelle pour dommages corporels. L'association décline toute responsabilité en cas d'accident survenu entre ses adhérents ou avec un tiers.

L'association décline toute responsabilité en cas de vol dans les lieux des activités de tout objet de valeur ou non.

Les adhérents doivent se conformer au livret d'accueil du chanteur Amusaly et au règlement intérieur de la structure hôte lorsque l'activité est accueillie par un tiers.

### L'inscription :

L'inscription à une activité nécessite de remplir le bulletin d'inscription et de le retourner au plus vite à : Amusaly

L'inscription à une activité nécessite l'adhésion obligatoire et non remboursable à Amusaly pour un montant de 20 €. L'adhésion est annuelle et court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de l'année suivante. Toute adhésion est donc définitive.

Attention :

Toutes les inscriptions reçues sont validées à réception du bulletin d'inscription et du règlement et dans la limite des places disponibles, elles sont alors considérées comme définitives. Si l'activité est complète les chèques adressés au titre de l'adhésion et du coût de l'activité sont retournés.

### Le règlement :

Le bulletin d'inscription renseigné doit être accompagné :

- D'un chèque du montant de l'adhésion à l'ordre d'Amusaly, encaissé à réception.
- D'un chèque d'arrhes à l'ordre d'Amusaly lorsque des arrhes sont prévues sur le bulletin d'inscription à l'activité. Ce chèque est encaissé à réception.
- D'un chèque à l'ordre d'Amusaly du montant de l'activité ou du solde si des arrhes sont mentionnées au bulletin d'inscription. Ce chèque sera encaissé au démarrage de l'activité.

Des conditions particulières de règlement fractionné peuvent être accordées selon les modalités fixées avec le secrétariat de l'association. En cas de

fractionnement du paiement, tous les chèques doivent être remis en même temps et datés du jour d'établissement.

### Annulation :

#### Du fait d'Amusaly :

Dans le cas où le nombre de participants serait pédagogiquement insuffisant pour le bon déroulement de l'activité, ou en cas de force majeure, Amusaly se réserve le droit d'annuler l'activité. Dans ce cas, Amusaly procède au remboursement intégral du montant de l'activité à l'exception de l'adhésion à l'association.

En cas de report de date ou de changement de notre part (intervenants, contenu, ...) si aucune solution alternative n'a été trouvée avant la fin de l'année en cours, le remboursement sera proposé.

#### Du fait de l'adhérent :

Toute annulation doit être notifiée par écrit le plus rapidement possible à Amusaly (courrier ou courriel : [info@amusaly.fr](mailto:info@amusaly.fr)).

En cas d'annulation au plus tard 15 jours avant le début de l'activité, 30% du montant de l'activité seront facturés à titre de pénalité.

En cas d'annulation moins de 15 jours avant l'activité, la totalité du prix sera facturé, sauf en cas de force majeure dûment constatée. Dans ce dernier cas, il sera procédé au remboursement du montant de l'activité.

### Abandon en cours d'activité :

En cas d'abandon par le stagiaire en cours d'activité pour un motif autre que la force majeure dûment reconnue, il ne sera procédé à aucun remboursement.

En cas d'abandon en cours d'activité pour force majeure dûment constatée, il sera procédé au remboursement de l'activité au prorata du temps passé.

### Contact Amusaly

Téléphone : 07 68 83 49 83

Courriel : [info@amusaly.fr](mailto:info@amusaly.fr) Site : [www.amusaly.fr](http://www.amusaly.fr)